

PRESTATIONS EN ASSURANCES
DÉDIÉES AUX PROFESSIONNELS DE LA

RESTAURATION HÔTELLERIE

Solutions complémentaires adaptées à vos besoins



ASSURANCES DE PERSONNES

Prévoyance
Retraite
Complémentaire santé
Assurance emprunteur
Homme clé



ASSURANCES DE BIENS

Multirisque
Risques industriels
Responsabilité civile
Flotte Auto
Auto mission
Garantie Décennale
Marchandises transportées
Dommage ouvrage
Cyber-risques
Responsabilité sociale employeur
Protection juridique

Bénéficiez d'un rapport d'analyse de vos contrats existants



POINTS FORTS



AXES D'AMÉLIORATION

CONTRAT MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE

GARANTIES SPÉCIFIQUES À VOTRE ACTIVITÉ

Volet 1



DOMMAGE AUX BIENS

Nous garantissons :

- Vos **biens professionnels** (meublé, matériel, marchandises) vos **effets personnels et ceux de vos clients en valeur à neuf**
- Votre **logement et votre mobilier personnel** à hauteur de 80 000 €
- Vos **équipements extérieurs et vos arbres et plantations**
- Vos **fonds et valeurs** y compris en cas d'agression dans l'établissement
- Vos **stores et auvents** en valeur à neuf pendant 7 ans
- Les **objets d'art et de décoration exposés** et confiés à hauteur de 100 000 €
- Votre **cave à vins en cas de bris** accidentel due à une chute, maladresse ou l'effondrement accidentel des éléments de stockage
- Les **marchandises réfrigérées** à hauteur de 80 000 € y compris quand la rupture de la chaîne du froid a lieu suite à une erreur humaine
- Le **bris de machine et les dommages électriques** y compris sur votre matériel informatique, vos appareils de fitness, aquarium et SPA garantis en valeur à neuf à hauteur de 2 000 000 €
- Le dégât des eaux y compris en cas de débordement de cours d'eau et de mer ou d'**inondations** même en l'absence d'arrêt de catastrophes naturelles
- Le vol à hauteur de 300 000 € et le **vol sans effraction** à hauteur de 10 000 € (y compris le vol des ordinateurs des clients)
- La perte d'usage ou de loyer en cas de sinistres à hauteur de 3 ans de loyers
- Les frais supplémentaires à hauteur de 10% de l'indemnisation

Volet 2



PROTECTION FINANCIÈRE

Nous garantissons :

- La perte d'exploitation suite à **incendie et risques annexes (dommages électriques, bris de machines) sans franchise sur 2 ans**
- La perte d'exploitation suite à la **carence d'un fournisseur eau, électricité ou gaz**
- La perte d'exploitation suite à un **vol**
- La **perte de valeur vénale** jusqu'à 400% du chiffre d'affaires annuel HT

Volet 3



RESPONSABILITÉ CIVILE

Nous garantissons **votre responsabilité civile** :

- Exploitation
- Professionnelle : erreur de réservation, incidents de billetterie
- **Aux biens confiés ou déposés** (bagagerie)
- **Aux véhicules des clients sur le parking ou dans le cadre d'un service voiturier**
- Vie privée si vous bénéficiez d'un logement de fonction dans l'établissement



COURTIER SPÉCIALISÉ
ÊTRE AU PLUS PRÈS DE VOUS

Partenaire
Team France Bocuse d'or

Partenaire
Jeunes Restaurateurs

